

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Un monde si parfaitement intégré

Les autorités scolaires vaudoises accordent beaucoup d'importance au rôle intégratif de l'école publique, en particulier à l'égard des élèves étrangers. Il n'y a rien à redire à cela. L'intégration des étrangers est un souci légitime de l'Etat et l'école est un terrain privilégié pour orienter ces enfants dans leur nouveau milieu. Mais, à quoi et comment prétend t'on les intégrer?

L' enracinement

S'intégrer, c'est faire sa place dans un ensemble existant. L'intégration est l'antichambre de l'assimilation, ce processus inévitable de réenracinement qui, en deux ou trois générations, conduit une famille d'origine étrangère à se sentir d'ici à peu près autant que les familles de souche. L'intégration se fait progressivement, par osmose, au fil de la vie quotidienne. L'effort principal, long et pas toujours facile, est fourni par le nouveau venu.

Du point de vue de l'Etat, l'intégration est un facteur d'ordre social et un préalable à la naturalisation.

L'école contribue à l'intégration par l'enseignement de la langue et des traditions du lieu, ce qui inclut un accent particulier mis sur les œuvres de ses écrivains et de ses artistes. L'école devrait aussi assurer une bonne connaissance de la géographie et de l'histoire du pays, que l'élève soit apte à se situer concrètement dans un espace et un temps qui dépassent ceux de sa seule personne, et qui sont l'espace et le temps de la communauté. Cet enseignement devrait conduire l'étranger à s'intéresser à son nouveau pays, à le connaître, à y replanter ses racines et y jouer son rôle.

Non seulement l'étranger, mais les enfants d'ici, ceux des écoles privées autant que ceux de l'école publique, tous ont besoin de cet enseignement basique. L'Etat devrait imposer à toutes les écoles du Canton – j'insiste: privées et publique – l'enseignement de la langue française, de la géographie et de l'histoire vaudoise. L'intégration n'est pas seulement une affaire individuelle et familiale, c'est aussi un élément de la maîtrise politique du territoire.

Si l'école vaudoise donne en général une place importante aux auteurs du pays, l'enseignement de la langue française proprement dite est depuis longtemps lacunaire. Quant à l'enseignement de la géographie vaudoise – hormis quelques courses d'école – et de l'histoire vaudoise, il est nul.

C'est d'autant plus paradoxal que le gouvernement vaudois est profon-

dément conscient de la réalité et de l'importance politique du Pays de Vaud. Il a manifesté récemment sa volonté de lui donner plus de poids dans la ville fédérale: préoccupation qu'il faut saluer! Ce serait dans le droit fil de cette préoccupation qu'enseigner aux écoliers les réalités historiques et institutionnelles vaudoises.

De plus, le canton de Vaud a engendré des historiens de tout premier ordre. Des thèses monumentales ont été publiées sur notre histoire, qui font autorité loin au-delà de nos frontières. La *Bibliothèque historique vaudoise*, la *Revue historique vaudoise*, les *Cahiers lausannois d'histoire médiévale* publient régulièrement des ouvrages et des articles de haut niveau. Hors du monde académique, les Editions Cabédita offrent au grand public de nombreux ouvrages à succès sur l'histoire vaudoise. Rappelons aussi l'ampleur et le succès de l'*Encyclopédie vaudoise*. Peu de pays peuvent se targuer d'une connaissance aussi exhaustive de leur passé.

Enfin et surtout, il existe une *Histoire du Pays de Vaud*, rédigée par l'historienne Lucienne Hubler, publiée en 1991 et destinée aux écoliers vaudois par le défunt conseiller d'Etat Pierre Cevey.

On a absolument tout pour bien faire, et on ne fait absolument rien!

L'Etat de Vaud souffre ici d'une schizophrénie totale: la recherche historique et l'enseignement de l'histoire sont séparés par un mur infernal d'ignorance volontaire, de préjugés et de blocages psychologiques. Et cela ne date pas de l'arrivée des socialistes au pouvoir dans le Département!

En un mot, l'école vaudoise ne joue pas son rôle dans l'intégration des enfants au Canton.

L' éradication

Il est vrai que le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture a une autre conception de l'intégration – qu'il partage d'ailleurs avec ses semblables des pays voisins. Cette intégration passe par l'«éducation à la citoyenneté», c'est-à-dire par l'acquisition d'un certain nombre de «valeurs» égalitaires: la tolérance, le respect, et leurs corollaires, le multiculturalisme et la laïcité. Le site français «Vie publique»¹ définit la citoyenneté comme «une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux», une volonté d'agir dans le respect des lois et «pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers», et une solidarité, qui unit les individus dans un «projet commun».

Que d'abstractions! On substitue systématiquement des notions désin-

carnées aux réalités concrètes. Les *valeurs* intemporelles remplacent les mœurs et les traditions. L'amour du pays fait place au *respect des lois*. On n'enseigne pas l'histoire vaudoise, mais le *civisme*. Il n'y a plus une communauté, diverse et structurée, mais une *collectivité*, c'est-à-dire un amalgame d'individus égaux. Comme s'il s'agissait d'intégrer non des êtres de chair et de sang, mais de pures

rées aux abstractions: omelettes espagnoles, *jembés* africains, voix bulgares, histoires juives et proverbes chinois. Pour bien s'intégrer, il faut commencer par se désintégrer.

Par une inversion des priorités naturelles, logique du point de vue égalitaire, c'est aux gens de souche qu'il revient de faire le premier pas de l'intégration. C'est ainsi que les Vaudois

Chagrin collectif

C'est une histoire de première main. Une dizaine d'écolières de treize à quatorze ans descendent du bus scolaire en larmoyant. Elles sanglotent à haute voix, s'étreignent, se tapotent l'épaule. Yeux noyés, nez coulants et joues tavelées, elles se serrent les unes contre les autres. J'imagine le pire. En fait, une de leurs camarades de classe est partie pour le Canada. J'essaie de les reconforter: «Elle n'est tout de même pas morte; vous pourrez lui écrire, elle vous parlera de sa nouvelle situation. Ça sera intéressant...»

Deux semaines plus tard, personne n'a écrit à personne, personne n'a expédié le moindre sms à personne, la Canadienne est oubliée, comme elle a oublié les pleureuses.

La manifestation de chagrin répondait simplement à un petit besoin fusionnel. C'était aussi un spectacle, non exempt de comédie, que chacun donnait aux autres et se donnait à lui-même pour valider sa conformité.

consciences morales déliées de toute attache terrestre!

L'affirmation de la primauté de la culture du lieu est bien entendu exclue, comme attentatoire au principe d'égalité. Même la simple prise en compte des spécificités nationales, aussi bien celles des arrivants que celles des natifs, fait problème. Elle ne peut qu'entraver le processus d'intégration républicaine, voire l'empêcher en soulignant des différences significatives, notamment de mœurs et de religion, sources possibles d'oppositions et de conflits. Il vaut donc mieux les nier et considérer les personnes comme des ectoplasmes interchangeables.

L'intégration républicaine doit être un processus égalitaire et réciproque: il y a des individus, peu importe qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, qui doivent s'intégrer les uns aux autres et fonctionner en groupe.

On s'intègre donc, mais on s'intègre à rien, ou à presque rien. On «s'intègre parmi». Et on le fait en renonçant de part et d'autre à tout ce qui spécifie sa communauté. Des cultures d'origine, distinctes et irréductibles, on ne gardera que les différences indifférentes, les éléments conviviaux, histoire de donner une superficie colo-

préparent le *méchoui* de la paroisse, les *falafels* ou les *kébabs* des dames de la couture, le *nasi-goreng* du camp de ski. Ces manifestations d'ouverture culinaire sont sans doute sympathiques. Elles expriment trop souvent le désir pathétique de se faire aimer pour son renoncement à soi-même, à l'image du cerf qui demande la paix en présentant son flanc sans défense aux bois de son vainqueur.

Une conception aussi anémique de l'intégration privilégiera tout naturellement les rassemblements informels et sans lendemain: les festivals de musique en plein air, les marathons de New York, les *street parade*, les *rave parties*, les *botellón*, les marches blanches, les séances de chagrin collectif. Le temps pour l'individu de sacrifier à sa nature sociale avant de retourner à ses affaires d'individu.

Mascarade communautaire, amitiés sans lendemain, grégairisme sentimental, complaisance envers soi-même, conformisme, refus de l'engagement, crainte de l'affrontement, et, finalement, formatage collectiviste sur fond d'indifférence réciproque et de solitude individuelle: la république intègre comme elle peut.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ www.vie-publique.fr

Capo d'Istria

(Suite du N° 1843)

Peu après le 15 juin 1814, Capo d'Istria, après avoir confirmé aux Vaudois l'assurance déjà donnée par le tsar qu'ils ne retomberaient pas sous la coupe de Berne («J'étais sujet de l'aristocratie de Venise: jugez comme j'aime les aristocrates!»), quitte Lausanne pour se rendre successivement à Fribourg et à Berne. Aux Conseils de Berne, il aurait paraît-il déclaré (peut-être en termes moins rudes): «Que voulez-vous? L'Argovie? Vous ne l'aurez pas. Le canton de Vaud? Vous ne l'aurez pas. On saura se passer de vous. On vous laissera en-dehors de la Confédération.» Il ôtait définitivement aux patriciens bernois tout espoir de rétablir «l'ancien et respectable ordre des choses».

Durant cette période, toutes les constitutions cantonales lui furent soumises avant leur adoption et il s'efforça «d'arrondir les angles, de limer toutes les pièces du puzzle jusqu'à ce qu'elles puissent s'emboîter les unes dans les autres». Puis il supervisa également le projet de Constitution fédérale et emporta le tout au Congrès de Vienne. Les représentants de la Suisse, à commencer par la Harpe pour le canton de Vaud et Pictet de Rochemont pour Genève, trouvent en lui «un conseiller sûr et un ami dévoué». Après la brusque interruption du Congrès et les Cent-Jours, Pictet, qui représente la Confédération aux travaux du deuxième traité de Paris (signé le 20 novembre 1815), y retrouve Capo d'Istria. Rendant compte de ce traité aux autorités genevoises, Pictet leur écrit ce passage qu'il faut reproduire en entier, car il est à l'origine de la double décision vaudoise et lausannoise de 1816:

Au nom de Dieu, si Capo d'Istria passe à Genève, sonnez toutes les cloches et saluez son arrivée du tonnerre de notre artillerie, car jamais homme dans sa position ne consacra autant de temps et d'attention à un objet en apparence insignifiant. Ce qu'il a fait est un chef-d'œuvre de persuasion désintéressée. Je l'ai pris par le cœur, et j'ai réussi grâce à sa puissante influence. Chez la plupart des ministres d'Etat, le cœur n'offre qu'un terrain ingrat, et il est bien rare que des hommes doués d'autant de génie que celui-ci lui accordent une grande place dans leurs calculs. Je ne saurais dire assez de bien de lui.

Effectivement, retournant de Paris à Saint-Petersbourg via Vienne, Capo d'Istria fait étape à Genève au début de décembre. On ne dit pas si les cloches ont sonné et si le canon a tonné, mais en tout cas le canton lui offre le titre de «citoyen d'honneur», qu'il accepte sous réserve de l'assentiment de son souverain (il a maintenant son quai à Genève!).

Apprenant la chose, les Vaudois ne veulent pas être «en reste». Ayant fouillé consciencieusement les archives, y compris les «registres secrets», Hugli nous donne le détail complet des procédures combinées de l'Etat pour le faire citoyen d'honneur et de la commune de Lausanne pour le faire bourgeois d'honneur.

Le 6 décembre, Capo d'Istria arrive à Lausanne. Aussitôt M. le landamann Monod et M. le Conseiller Muret vont lui rendre visite de la part du Conseil d'Etat. Ils sont parfaitement reçus mais M. le Comte, pressé de rejoindre Vienne, leur annonce qu'il repart déjà le lendemain. Officiellement, on a parlé du problème franco-suisse de la vallée

des Dappes (le diplomate était au courant et a fait part à ses interlocuteurs des intentions françaises!) mais en réalité, comme cela résulte des registres secrets, M. le landamann Monod a déjà fait allusion, réservant sans doute les décisions des autorités compétentes, au projet de lui offrir «la naturalisation et une bourgeoisie d'honneur dans le canton». En effet, le surlendemain 7 décembre, le Conseil d'Etat chargeait la Commission de Police «de voir si ce ne serait pas le cas de témoigner à ce Ministre la reconnaissance que lui doit ce Canton».

Le surlendemain déjà (ah! la rapidité des autorités à cette époque!), la Commission de Police décide, d'une part de s'entendre avec la Municipalité de Lausanne pour l'octroi de la bourgeoisie de cette ville, d'autre part de prendre les informations sur les noms et titres de M. le Comte Capo d'Istria. Le syndic de Lausanne est convoqué à cet effet pour le même jour à 18 heures et toujours ce même jour une lettre est adressée au baron de Krudener (sauf erreur l'époux de la trop célèbre baronne) pour lui demander les renseignements précités, sans préciser dans quel but (il était chargé d'affaires de la Russie en Suisse). Trois jours plus tard, la Commission de police fait rapport au Conseil d'Etat, l'avisant que le syndic lui avait certifié «qu'il n'était aucun doute que la Municipalité ne s'empressât d'accéder au désir du Conseil d'Etat à cet égard», et joignant une réponse du baron de Krudener, sans doute envoyée «par exprès» selon les moyens d'alors. Les titres du futur citoyen d'honneur étaient les suivants:

Jean, Comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat actuel de Sa Majesté l'Empereur de Russie, Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères, Chevalier grand-croix de l'ordre de saint Wladimir et de celui de sainte Anne de Russie, de celui de saint Léopold d'Autriche et de celui de l'Aigle Rouge de Prusse.

Entre-temps, preuve que le landamann Monod lui avait bien parlé lors de la rencontre du 6 décembre, il avait reçu une lettre de Capo d'Istria indiquant qu'ayant réfléchi depuis son départ de Lausanne, il priaît «qu'on suspende toute démarche à ce sujet jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur de Russie».

Cinq mois se passent, puis les registres secrets du Conseil d'Etat, à la date du 16 mai 1816, contiennent la copie d'une lettre adressée le 13 avril, de Saint-Petersbourg, de Capo d'Istria à Monod, de teneur suivante:

Tout occupé ici d'une grande besogne, je me considère toujours à ma place en Suisse, au milieu des députés et travaillant de bon cœur avec eux. Je vous appartiens à ce titre, et je m'estimerais très honoré de vous appartenir aussi par celui de votre concitoyen. J'ai pris à ce sujet les ordres de l'Empereur, et Sa Majesté Impériale daigne apprécier les sentiments qui vous portent à vouloir, par vos suffrages, lever la bonne volonté avec laquelle j'ai tâché de remplir ses intentions à l'égard de votre patrie.

La procédure se remet alors en marche, avec la même célérité. Qu'on en juge.

Le 18 mai, le syndic Secrétan est invité par la Commission de police à se rendre le lendemain dimanche 19 mai, «après le sermon», chez M. le landamann Pidou. Ce même dimanche, Pidou avise ses collègues du Conseil d'Etat que le syndic va le lendemain

soumettre à la Municipalité le projet d'octroi de la bourgeoisie et effectivement dans sa séance du 20 mai, «délibérant consultativement sur la proposition qui lui est faite et rappelant la haute protection et la bienveillance spéciale dont Sa Majesté l'Empereur de Russie a honoré notre canton par l'organe de son Ministre... la Municipalité a reconnu uniquement que c'est ici une première circonstance de faire spontanément et sur le champ acte qui atteste les sentiments de gratitude qui animent chacun de ses membres». En outre et parce que cela n'allait peut-être pas de soi en l'état de la législation, pour l'octroi d'une bourgeoisie «d'honneur», la Municipalité précise qu'elle va soumettre au Conseil communal la proposition de faire à Son Excellence «hommage du prix d'accession à la bourgeoisie, comme faible témoignage de reconnaissance qu'il serait prié de vouloir agréer». Il faut sans doute entendre par là que la Municipalité désirant dispenser (implicitement bien sûr!) M. le Comte de la taxe réglementaire, estimait prudent de s'en dédouaner vis-à-vis du Conseil communal. Il n'y avait encore aucune jurisprudence et sans doute même aucune disposition légale ou réglementaire sur les conditions d'octroi de la bourgeoisie d'honneur.

Recevant le 22 mai l'extrait de la décision municipale précitée, le Département de l'Intérieur présente le même jour au Conseil d'Etat et par lui au Grand Conseil un projet de décret d'octroi de la naturalisation vaudoise à Son Excellence, avec un rapport au Grand Conseil lui faisant connaître «les motifs qui engagent le Conseil d'Etat à présenter ce décret comme l'expression des sentiments de reconnaissance du Canton envers Son Excellence».

C'est le surlendemain 24 mai (vendredi) que le projet passe au Grand Conseil. Etait-il par hasard en session ordinaire et sinon, par quelle magie a-t-on pu convoquer tous les députés pour le surlendemain (en l'absence de télégraphe, téléphone, fax, courriels)? Mystère, sur lequel Hugli ne nous éclaire pas.

Quoi qu'il en soit, le Grand Conseil nomme une commission de cinq membres, laquelle fait rapport dans sa séance du lendemain 25 mai (samedi). La discussion est ouverte et le projet, mis aux voix, est accepté séance tenante par le Grand Conseil.

Le préambule du décret porte que «le Grand Conseil du Canton de Vaud, considérant les témoignages d'intérêt particulier que Son Excellence [...] a donnés au canton de Vaud dans les circonstances critiques où s'est trouvée notre patrie, et la haute protection dont il a été l'organe de la part de cet illustre monarque envers ce canton, désirant lui exprimer, d'une manière substantielle et durable, les sentiments de gratitude du Peuple Vaudois [...]».

L'article 1^{er} stipule que son Excellence «est déclarée citoyen du Canton de Vaud et jouira de tous les droits attachés à cette qualité». L'article 2 charge le Conseil d'Etat de faire parvenir le décret «comme un témoignage de la reconnaissance du Canton».

Pour parachever la procédure, il ne restait plus à la Municipalité de Lausanne, dûment avisée de la décision cantonale de «naturalisation» de M. le Comte, de confirmer sa réception comme «membre de la Bourgeoisie de cette ville».

Cette décision est prise... le mardi 28 mai 1816.

Il s'est donc écoulé dix jours entre la réception de la lettre de Capo d'Istria à Monod et cette décision finale.

Comme s'il y avait eu le feu au lac! Reste enfin à expédier les actes à l'heureux bénéficiaire. Il n'est pas question, pour un cas «extraordinaire», de suivre la forme prescrite pour les cas ordinaires. Dans sa séance du 5 juin, le Conseil d'Etat charge le Département de l'Intérieur «de faire écrire de la même main tant l'acte de naturalisation que celui de bourgeoisie de M. le Comte... de procurer des boîtes de vermeil pour les sceaux de ces deux actes, et de faire faire une boîte pour renfermer le tout, en s'informant de ce qu'il coûterait pour que cette boîte fût en or». Pour tenir compte du temps nécessaire à leur confection, le Conseil d'Etat décide le 7 juin d'écrire à M. le Comte pour l'aviser d'emblée des décisions prises et de lui adresser cette lettre directement par la poste, avec un duplicata par le canal de M. de Krudener. Ces deux lettres sont expédiées le 8 juin.

De cette lettre, citons le passage suivant:

Digne ministre d'un grand monarque pour lequel nous sommes pénétrés d'un profond respect et d'une éternelle reconnaissance. Votre Exc. a bien voulu s'employer avec un zèle et un intérêt dont nous avons senti tout le prix, pour arranger les affaires de la Suisse, et consolider la liberté et l'indépendance de notre Canton. La seule manière dont nous croyons pouvoir, M. le Comte, vous exprimer nos sentiments de vive gratitude, est de vous offrir de prendre part à ces avantages que votre Exc. a si puissamment contribué par ses soins à nous conserver.

Après s'être renseigné, par l'intermédiaire du Département de l'Intérieur, auprès des autorités genevoises sur «la forme de telle expédition à l'égard de grands personnages», le Conseil d'Etat décide que les deux actes seront écrits sur vélin et qu'il sera fait une boîte en or pour le sceau, le tout renfermé dans une boîte en maroquin. Il y a en fait deux boîtes en or, une pour chaque sceau. Sur l'une est peinte une vue panoramique de la ville de Lausanne et sur l'autre le frontispice de la salle du Grand Conseil. La commande est en faite à MM. Gély, orfèvres à Lausanne, qui les livrent le 18 septembre. La facture se monte à Fr. 476.- dont le Conseil ordonne le paiement avec remerciements. On ne dit pas si la commune de Lausanne est invitée à en rembourser la moitié. Enfin il est payé la somme de Fr. 40.- au peintre Wolmar en sa qualité d'auteur des deux tableaux ayant servi de modèles aux peintures des boîtes. Le Musée du Vieux Lausanne possède le tableau reproduit sur la boîte qui contenait le sceau de la Municipalité, ce qui est d'ailleurs spécifié au verso.

(à suivre)

ALEXANDRE BONNARD

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Sans tabou

L'affaire d'homicide qui s'est déroulée dans un EMS de Vessy/Genève, où un époux de 79 ans a étouffé sa femme, atteinte de la maladie d'Alzheimer, sous un coussin, au début d'août, a été largement rapportée par *24 heures*, dans les numéros du 5 et du 13 août: deux tiers de page avec photo dans le corps du journal et une grande page de titre chaque fois, avec photo également du coupable présumé, visage ridé abaissé, enfoncé dans les mains. L'événement est émouvant et n'aurait pas besoin de tant de visibilité pour toucher les personnes proches et concernées; il pourrait garder un minimum de discrétion.

C'est un drame de la solitude, intérieur à une famille. On ne peut incriminer absolument qui que ce soit dans cette affaire, ne connaissant aucune personne de cette famille, ni son passé, son présent et toutes les relations, sentiments ou tensions internes possibles; mais le simple acte, un peu éclairé par les déclarations

de l'auteur, est révélateur d'une solitude qui n'a pas pu être rompue. On apprend aussi par le journal qu'il existe à Genève des foyers d'entraide de l'Association Alzheimer suisse: il y a aussi un foyer, le Relais Dumas, qui se voue à l'accompagnement personnalisé des malades, cherchant à créer, pour eux et pour ceux qui les soignent, surtout la famille, des relations avec leur entourage. Cette possibilité d'aide, de rupture du cercle infernal, n'a pas été tentée, aucun signe extérieur n'ayant attiré l'attention sur l'épuisement de l'époux. Il est probable que le couple, comme trop souvent, était entièrement enfermé sur lui-même et refusait toute intrusion du dehors.

Deux jours après l'affaire de Vessy, le 15 août, *24 heures* faisait un nouveau placard, d'une page entière, avec quatre grandes photos d'une femme qui «aimerait trouver le courage de délivrer sa maman, atteinte de l'Alzheimer». Ici, il ne s'agit pas de déplorer un sombre drame, le

désespoir d'un homme enfermé dans un isolement affectif. On voit au contraire une jeune femme, en pleine(s) forme(s), aux traits épanouis, au regard dirigé vers un avenir libéré des soucis présents, et qui a décidé de livrer à visage découvert son témoignage, qu'«elle conçoit comme un exutoire».

Exutoire pour elle, peut-être, mais auquel s'ajoute une autre intention, révélée par ces mots: «sans tabou», que la typographie met bien en évidence. Sans tabou, c'est sans respecter ce qui est respectable, c'est toucher à ce qui est indisponible pour l'homme, même, et peut-être parce qu'il ne le comprend pas, parce que cela s'impose sans phrase et sans raisonnement. Et les raisonnements qu'utilise la dame sans tabou, ou le journaliste, ne sont pas francs et manifestent de la duplicité: étouffer son épouse peut-il se ramener à «un intense acte d'amour désespéré»? «Quand allons-nous enfin avoir

le droit de respecter la volonté des malades d'Alzheimer?»; s'agit-il seulement de respecter la volonté d'un malade, ou aussi de donner la mort? «Que celui qui n'a pas fait l'expérience de la déchéance humaine [...] s'interroge au plus profond de son âme sur la signification du geste de ce monsieur [de Vessy] avant de juger».

Vous vous trompez, Madame, nous ne jugeons pas, nous compatissons à la détresse d'un vieillard perdu, qui n'a pas trouvé la bonne porte de sortie; mais, concernant votre problème, nous ne pouvons que réprover un raisonnement fait à tête reposée, tenant, en partie en tous cas, à des motifs d'équilibre personnel, et nous réprovoons non moins l'importance démesurée que lui donne le quotidien à qui vous vous êtes confiée. La conclusion à laquelle vous aboutissez dépasse toutes les limites permises et n'appartient à personne.

GEORGES PERRIN

Rien à cacher?

Chaque fois qu'il est question de caméras de surveillance, le journaliste préposé à faire mousser l'événement tend son micro sur le trottoir le plus proche à une honnête mère de famille avec pousse-pousse. Celle-ci affirme, avec l'aplomb qui convient, qu'elle soutient l'installation de moyens d'observation, ses enfants et elle-même n'ayant, de toute manière, «rien à cacher».

Notre époque préconise la transparence et parfois l'exhibition. Sur les activités qui se trament dans l'ombre, les obscurs complots, les secrètes magouilles, il faut «faire toute la lumière».

En disant qu'elle n'a rien à cacher, l'honnête mère de famille pense qu'elle se conforme aux règles en vigueur; elle s'indigne qu'on puisse la soupçonner de quelque méfait; elle est fière de ne pas compter parmi les gens malhonnêtes. Au fond, elle croit qu'elle ne risque rien, car les caméras sont destinées aux méchants.

Qu'est-ce qui fait sourire dans les propos de l'honnête mère de famille? D'abord la bonne conscience qui provient de l'ignorance. Pour parler comme Pascal, l'honnête mère de famille ne sait pas le tas d'ordures que son cœur recèle. Comme tout le monde, elle a de mauvaises actions et de troubles pensées à cacher. Elle n'a pas la capacité d'introspection et la lucidité nécessaires pour se les avouer, ce qu'on lui pardonne, car sa candeur est peut-être signe de bonne santé psychique.

En outre, l'honnête mère de famille (même recomposée, même monoparentale) manque d'imagination. Les lois auxquelles elle se soumet, elle les croit éternelles. Elle ne pressent pas qu'à cause de changements politiques brutaux, elle devra peut-être justifier un jour certains comportements qu'elle croit irrécupérables, filmés par une caméra cachée ou le portable d'une amie qui lui veut du bien.

Une autre éventualité retient notre attention. Celui qui n'a rien à cacher n'a peut-être rien à montrer, il n'existe pas assez; un bonheur sans accrocs est tout ce à quoi il peut aspirer; il est conforme à ce qu'on attend de lui. Sa personnalité est trop insignifiante pour intéresser qui que ce soit.

Nous attire aussi chez autrui ce qu'il semble cacher. Chacun sait qu'un corps nu exposé en pleine lumière n'a rien d'érotique.

Philippe Muray dit qu'un écrivain de premier ordre, s'il veut produire trois cents pages dignes d'être lues, doit dissimuler trois mille feuillets de notes intimes qu'il ne révélera sous aucun prétexte.

Ce qui n'apparaît pas n'existe pas, peut-être, mais ce qui s'exhibe sans aucune retenue n'existe pas davantage. Voilà pourquoi le «on n'a rien à cacher» est si pathétique.

JACQUES PERRIN

La Maison des cantons, une Confédération bis?

La presse a relaté l'inauguration officielle, lundi 18 août à Berne, de la «Maison des cantons». Cette dernière a été voulue par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) qui souhaitait ainsi renforcer sa visibilité et affirmer matériellement son existence. La Maison des cantons, nous dit-on, permettra en particulier de renforcer la présence et le poids des cantons face aux organes de la Confédération.

Une «Maison des cantons» pour représenter ces derniers face à la Confédération? Selon nos institutions, la Confédération est la maison des cantons, créée par eux, chargée par eux d'assumer les tâches qu'ils estiment nécessaire de gérer en commun. Qui plus est, le Parlement fédéral est composé de deux chambres dont l'une représente – certes à tort – «le peuple» et l'autre, à juste titre, les cantons. Que faut-il de plus à ces derniers pour se faire entendre dans leur confédération?

L'apparition d'une Maison des cantons met ainsi en évidence ce que l'on savait déjà: la Confédération s'est désormais affranchie de ses créateurs et légitimes propriétaires pour devenir une sorte d'«objet étatique» autonome. Au lieu d'être une véritable «maison des cantons», elle se comporte en partenaire – et parfois en adversaire – de ces derniers. Même le Conseil des Etats, conçu pour représenter les cantons au Parlement fédéral, apparaît aujourd'hui surtout comme un «organe de la Confédération».

On pourrait sans doute tirer un parallèle avec les institutions européennes qui cessent progressivement de constituer une émanation des Etats membres pour se comporter comme un pouvoir indépendant, superposé, sans territoire ni population qui lui soient directement liés mais jouissant néanmoins d'une volonté autonome.

Pour récupérer une partie de ce pouvoir qui leur échappe, les cantons suisses ouvrent aujourd'hui une «Maison» à Berne. Peut-être les Etats européens feront-ils de même, dans quelques années, à Bruxelles. Est-ce judicieux de recréer ainsi ce qui est censé déjà exister? *La Nation* a déjà émis quelques doutes à ce sujet¹. A-t-on au moins songé au moyen d'empêcher les mêmes dérives de se reproduire? La Maison des cantons aura l'ambition de «parler d'une seule voix» – où entendra-t-on les voix minoritaires? –, d'être reconnue comme une «institution» – c'est ainsi que la presse la désigne déjà –, de devenir un «centre de compétences» – s'agira-t-il de centraliser des compétences cantonales? Quelque cent soixante fonctionnaires travaillent d'ores et déjà dans ce bâtiment de la Speichergasse, «à proximité de la Place fédérale»...

Que faudra-t-il inventer, plus tard, pour représenter les cantons face à la Maison des cantons? P.-G. BIERI

¹ *Un piège pour les cantons*, éditorial de *La Nation* No 1816, 3 août 2007.

Revue de presse

Lucidité

Un sondage consécutif à l'affaire Nef-Schmid montre que le 71% de la population rejette l'exigence de la gent journalistique de voir démissionner le conseiller fédéral. Michel Danthe, rédacteur en chef du *Matin Dimanche*, en conclut opportunément dans son éditorial du 27 juillet:

[...] la sphère des journalistes et des commentateurs politiques est de plus en plus éloignée de ce que pense et sent la majorité de la population.

Nous autres journalistes nous échauffons, nous scandalisons, stigmatisons, tranchons, et coupons les têtes.

Les Suisses fonctionnent autrement: ils observent, soupèsent, s'amusent du tumulte. Mais ne bougent pas une oreille. Prenons acte de cette formidable inertie. Elle oblige les journalistes à faire acte d'humilité: ils peuvent bien hurler. La caravane continue de passer!

Ph. R.

Pittoresque

L'Hebdo du 31 juillet consacre à notre mouvement un article de deux pages, intitulé «Ligue vaudoise – Toujours fidèle», dû à la plume de David Spring. Au chapitre «Ce qu'ils en pensent», on peut lire: «La Ligue vaudoise est pittoresque, mais il ne faut pas sous-estimer la réflexion qu'elle mène: tout le monde lit *La Nation*, même les socialistes», note Ada Marra, conseillère nationale...

«Votre coup de fil m'a fait souvenir de leur existence», annonce le député Jean Christophe Schwaab.

Dès lors, ou bien M^{me} Marra se trompe, ou bien M. Schwaab, qu'on ne saurait soupçonner de mentir, n'est plus socialiste.

Quoi qu'il en soit, nous adresserons à ce dernier un abonnement à l'essai de *La Nation* lors d'une prochaine campagne.

Ph. R.

Education nationale suisse

A l'heure de la rentrée politique, qui coïncide avec celle des classes, un étrange débat s'est amorcé dans la Berne fédérale. L'un après l'autre, les partis politiques nationaux s'emparent de la question scolaire pour faire parler d'eux. On les comprend: le débat sur le retour des notes, à Genève et dans le canton de Vaud, ou la récente discussion sur le libre choix de l'établissement ont montré à quel point l'école est un sujet électoralement porteur...

Le débat qui s'engage est toutefois en trompe-l'œil. Nos politiciens fédéraux font comme si la petite Suisse possédait une éducation nationale, à l'instar de la France. Or l'instruction publique incombe essentiellement aux cantons. Et c'est très bien comme cela. N'est-il pas normal que qui paie com-

M. Serge Gumy, chef de la rubrique suisse à *24 heures*, commence ainsi son éditorial du 23 août, pour l'essentiel bien inspiré, intitulé «La Suisse n'a pas besoin d'une éducation nationale». Après des considérations sur la nécessité d'une harmonisation intercantonale, l'auteur conclut:

Bien sûr, nous sommes en Suisse. Il faudra donc attendre 2014 pour la mise sur pied d'horaires blocs et de structures d'accueil de jour. Le rythme peut paraître lent. Mais ce n'est pas le vent brassé par certains politiciens en mal de sujets de campagne qui fera avancer plus vite le paquebot de l'instruction publique.

Il est dommage que M. Gumy ne dise mot de l'énorme pouvoir de la Confédération intercantonale des chefs de département concernés.

Ph. R.

Ce que révèle l'affaire Nef

L'affaire Roland Nef est très instructive. Elle révèle l'existence d'un conflit entre différentes visions du rôle de l'armée suisse. On pourra tirer plusieurs enseignements de cette affaire, dont une bonne et une mauvaise nouvelle.

Il faut d'abord revenir sur les faits. Roland Nef a démissionné de son poste de chef de l'armée le 25 juillet. Il avait été nommé le 8 juin 2007 par le chef du Département fédéral de la défense, Samuel Schmid. Au moment de présenter son candidat au Conseil fédéral et à l'Assemblée, M. Schmid ne les a pas avertis qu'une procédure pénale était en cours contre M. Nef. Ce dernier lui avait garanti que ses démêlés avec la justice prendraient fin bientôt, ce qui arriva en effet, peu de temps après sa nomination. Malheureusement, ce secret fut révélé par la *Sonntagszeitung*, ce qui provoqua le scandale que l'on sait, avec, au bout du compte, la démission du chef de l'armée, au moment où les commissions de politique de sécurité des Chambres examinaient son cas. Ce départ a peut-être sauvé Samuel Schmid, qui risquait lui-même de se voir gratifié d'une invitation «non contraignante» à démissionner.

Reste tout de même une question à laquelle personne ne répond. Pourquoi M. Schmid était-il si pressé de nommer M. Nef, alors que celui-ci faisait l'objet d'une procédure judiciaire? Son prédécesseur Christophe Keckeis, également nommé par M. Schmid, allait partir à la retraite – il fallait donc le remplacer, mais rien ne pressait. Le ministre de la Défense ne pouvait-il attendre quelques mois, le temps que la procédure pénale contre M. Nef prit fin (car c'est ce qui devait arriver, puisque M. Schmid n'aurait pas accepté sa candidature s'il n'avait

pas été convaincu que la plainte allait être abandonnée)? Une telle hâte est surprenante. Qu'avait à perdre M. Schmid à attendre quelques mois de plus?

Il faut revenir en arrière pour le comprendre. En juin 2007, les élections à l'Assemblée fédérale étaient toutes proches. En octobre 2007, Samuel Schmid aurait pu être éjecté du Conseil fédéral. Cette hypothèse était tout à fait envisageable quelques mois plus tôt. Si M. Schmid avait dû quitter le Département de la défense sans avoir nommé de successeur à M. Keckeis – un successeur acquis à ses réformes –, la tâche de le nommer serait revenue au prochain conseiller fédéral. Et là, peut-être, tout le travail de réforme de l'armée entrepris depuis des années par M. Schmid aurait été remis en cause.

Suivant en cela l'idéologie adoptée par le Conseil fédéral et les Chambres depuis la chute du mur de Berlin, M. Schmid veut en finir avec l'armée de milice et la neutralité. La population est plutôt attachée à ces dernières. Le Conseil fédéral pourrait prôner ouvertement leur abandon, en expliquant aux citoyens pourquoi la Suisse doit désormais adhérer à une alliance militaire étrangère et «promouvoir la paix» par les armes aux quatre coins du monde. Mais il semble que cette politique soit difficile à vendre, car moralement suspecte (vu les pratiques de ladite alliance) et surtout indigne d'un Etat libre. Plutôt que de prôner l'indéfendable, M. Schmid préfère donc saper en douce les fondements du système de milice et de la neutralité en feignant leur sauvegarde². La réforme Armée XXI sert ce but.

Voyant sa position au sein de l'UDC se détériorer rapidement alors que les élections fédérales de 2007

approchaient, M. Schmid voulut assurer la pérennité de ses réformes en plaçant des réformateurs dans l'administration militaire. Il fallait donc choisir un successeur à M. Keckeis qui fût tout autant acquis à l'idéologie réformatrice. Or on ne se bousculait pas pour occuper cette fonction plutôt ingrate de chef de l'armée. Et pas question de nommer une personne issue du sérail. D'après Philippe Miauton du *Temps* (26.07.08, p. 7), le même profil est recherché aujourd'hui, au moment de trouver un successeur au démissionnaire Roland Nef, que lors de sa nomination: «Samuel Schmid pourrait [...] placer un officier général expérimenté et au cuir suffisamment dur, au premier rang desquels figurent les divisionnaires Hans-Ulrich Solenthaler et Peter Stutz, tous deux âgés de 60 ans. Principal défaut de ces officiers, leur appartenance à la vieille garde, plus axée sur une armée de Guerre froide que sur Armée XXI. Or, l'on sait que Samuel Schmid avait, précisément pour cette raison, écarté ces deux noms il y a une année [nous soulignons].» C'est dire si M. Nef était acquis à la réforme! Ajoutons qu'un ancien en fin de carrière aurait été moins facile à manœuvrer. Il fallait plutôt quelqu'un de jeune et d'inconnu, qui devrait sa carrière à M. Schmid, comme Christophe Keckeis. M. Nef, talentueux de surcroît, était probablement un des rares candidats à présenter ce profil. Une procédure pénale était en cours contre lui? Peu importe, on n'en parlerait pas, elle serait bientôt terminée et, de toute manière, M. Schmid n'avait pas le choix.

Evitons de pratiquer l'angélisme à propos de M. Schmid. Sous sa moustache de bon papa conservateur, il cache un esprit rusé. S'il avait été motivé par le seul opportunisme, il aurait prudemment attendu la fin de la procédure contre M. Nef et n'aurait pas pris de tels risques pour assurer la pérennité de ses réformes. La mauvaise nouvelle est donc celle-ci: M. Schmid semble travailler pour une cause, la transformation de l'armée en une armée professionnelle destinée à promouvoir la «paix» dans le monde. Il défend cette cause contre

son parti, et au-delà des intérêts immédiats de sa carrière. Bien sûr, il n'est peut-être qu'un rouage de la grande machinerie qui, du Conseil fédéral à l'administration en passant par les commissions des Chambres, s'est mise en branle pour réformer l'armée. Mais même dans cette optique, la nomination précipitée de M. Nef demeure inexplicable si l'on ne tient pas compte du fait que M. Schmid voulait pérenniser ses réformes.

En effet, si le conseiller fédéral a pris des risques en nommant M. Nef, c'est qu'il a eu peur. Il a craint que, lui parti, des gens ne défassent ses réformes. Tout le monde n'est donc pas acquis à Armée XXI ni au projet de centraliser l'armée et la police en un grand département fédéral de la sécurité. Face à l'idéologie réformatrice, une tendance existe dans le monde politique et l'armée, qui pense que celle-ci doit, demain comme hier, servir avant tout à défendre la Suisse contre une attaque militaire³. Il y a donc des gens – suffisamment bien placés pour inquiéter M. Schmid – qui pensent juste au sujet de l'armée suisse. C'est la bonne nouvelle.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ L'ex-compagne de M. Nef avait porté plainte contre lui pour harcèlement sexuel avec détournement d'identité sur internet. Cette dame aurait reçu une somme fort importante de la part de son ex-compagnon en échange du retrait de sa plainte.

² Il a introduit une à une des restrictions empêchant les soldats de conserver leur fusil à la fin de leur service (Voir *La Nation* N° 1809 - 27 avril 2007). De même, il s'efforce peu à peu de faire accepter l'idée de cours de répétition à l'étranger. La garde d'ambassade désormais infligée à tous les soldats durant les cours de répétition dégoûte les miliciens et détourne l'armée de sa fonction. Enfin tout est fait pour rendre l'armée suisse «interopérable» avec les armées de l'OTAN.

³ Quelle malchance pour M. Schmid, et pour ceux qui répètent à l'envi que les guerres du XXI^e siècle ne seront plus des conflits entre Etats, que la Russie ait envahi la Géorgie! Notez que les Etats-Unis avaient attaqué l'Irak quelques années plus tôt.

Devoir de mémoire

La presse a signalé le décès de Kurt Furgler, politicien démocrétien de l'aile chrétienne-sociale, qui fut conseiller fédéral de 1971 à 1986. Elle n'a pas tari d'éloges sur ce juriste de premier ordre, avocat, débataire redoutable et charmeur, brigadier de milice, joueur de handball, violoniste, polyglotte, etc. Ces qualités, qu'il développa toutes au plus haut niveau, ne doivent pas faire oublier le caractère calamiteux de son action politique.

Kurt Furgler fut l'un de nos grands adversaires, souvent combattu, plusieurs fois vaincu, pas toujours, hélas! La Ligue vaudoise fut l'auteur du référendum contre la première loi sur l'aménagement du territoire, monument de technobureaucratie qui fut heureusement rejeté par le peuple suisse. Notre mouvement conduisit également le référendum fédéraliste (il y en eut deux autres, l'un socialiste, l'autre gauchiste) contre la police fédérale, «concoctée», comme on disait à l'époque, par M. Furgler, d'où son nom de *Fupo*. Lors d'un vote mémorable et après une lutte acharnée, l'ensemble des cantons, y compris le sien, Saint-Gall, refusèrent la création de cette garde prétorienne fédérale profondément contraire à l'esprit suisse. Notre engagement sans réserve dans cette affaire se conclut par un numéro sauvage de *La Nation*, conçu, rédigé et imprimé durant la nuit qui suivit le vote, vendu à la criée le lundi matin dans les rues de Lausanne.

Le génie de M. Furgler consista moins à apporter une contribution originale aux institutions suisses qu'à insuffler une vigueur et un dynamisme quasi illimités aux idées dominantes de l'époque.

Il a révolutionné le droit d'asile, ce droit d'un Etat souverain d'héberger qui bon lui semble, et qui se transforma sous sa baguette en un droit subjectif à l'asile, offert, certes sous conditions, à tout fugitif désirant être accueilli en Suisse. La Suisse perdait ainsi la clef du cadenas et, du même coup, la maîtrise de sa politique d'immigration.

C'est encore Kurt Furgler qui bouleversa le droit de famille au nom de l'égalité, notamment en évacuant la notion de chef de famille. Il est vrai qu'il y réussit grâce au soutien félon, explicite ou tacite selon les lieux, des Eglises protestantes et catholique de Suisse. Enfin, son projet de révision de la Constitution fédérale, même s'il fut finalement mis au rancart, empoisonna durablement la pensée des juristes fédéraux et, d'une façon générale, les facultés de droit. Il donna un formidable coup d'accélérateur à l'évolution du droit fédéral dans un sens centralisateur, étatiste et internationaliste.

Bons ou mauvais, les actes des hommes politiques ont des conséquences à long terme. Il est juste que leur nom reste attaché à ces conséquences, au-delà même de leur décès.

D.

Le Coin du Ronchon

Pas de pitié pour le chocolat!

Amiante, radiations, fumée passive, déchets toxiques, morsures de chiens, mauvaises graisses: notre société pensait naïvement s'être prémunie contre les pires dangers. Or, on découvre soudain que nos chères têtes blondes manipulent chaque jour avec insouciance des substances terriblement nocives que des marchands sans scrupules leur vendent en pleine cour de récréation: des pains au chocolat!

Heureusement, la réaction s'organise. La congrégation des diététiciennes anorexiques sans enfants et les gais compagnons de la graine de tournesol et du légume à l'eau exigent désormais des préaux sans calories. On bannira donc les pains au chocolat, en attendant de proscrire aussi les pains sans chocolat et les chocolats sans pain. Les cartables des élèves seront fouillés. Boulangers et pâtisseries seront chassés; on veillera à ce qu'ils ne tiennent plus commerce à moins

de cent mètres d'une école. Les magasins ne pourront plus vendre de chocolat aux jeunes de moins de dix-huit ans et les emballages comporteront des messages de prévention: «Nuit gravement à la santé.» Inutile de préciser que les classes d'école auront l'interdiction de visiter les fabriques de chocolat, lesquelles seront à l'avenir entourées de capteurs afin de mesurer le taux de particules fines de chocolat dans l'air.

Parfaitement conformes aux tables normatives du Département de la formation et de la jeunesse, les enfants deviendront minces, moches et malheureux (en plus de ne savoir ni lire ni écrire) jusqu'au jour où, devenus adolescents, ils organiseront des *chocollón*, soirées festives où les jeunes viendront se goinfrer sans retenue de pains au chocolat.

LE RONCHON